

1 - Désignation de l'entreprise

N° dossier

Code entreprise	N° Siret	Code NAF
Raison sociale		
Adresse		
Code Postal	Ville	
Nom du contact dans l'entreprise	Téléphone	Email

Effectif annuel moyen 2011

Nombre d'apprentis au 31/12/2011

2 - Pré calcul

Choix 1

Renseignez la masse salariale 2011 et envoyez-nous le bordereau avant le 22 février 2012.

Nous vous le retournerons complété pour le paiement de la taxe due.

Masse salariale brute 2011 (DADS : base Sécurité Sociale) ,00 €

3 - Calcul de la Taxe d'Apprentissage

Choix 2

Remplissez directement ce bordereau et envoyez-le avec votre paiement au plus tard le 29 février 2012.

Masse salariale brute 2011 (DADS : base Sécurité Sociale) **MS** ,00 €

• Régime Général

Taxe d'apprentissage brute : MS x 0,5%

TA ,00 €

• Régime Alsace Moselle

Taxe d'apprentissage brute : MS x 0,26%

TA' ,00 €

* Uniquement pour les entreprises de 250 salariés et plus

dont le nombre annuel moyen de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation

et de jeunes accomplissant un VIE ou bénéficiant d'un CIFRE est strictement inférieur à 4% de l'effectif annuel moyen en 2011.

Nombre annuel moyen de salariés en alternance ou jeunes en VIE ou CIFRE =

Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage (Modulation du taux possible, voir notice)

Régime Général MS X 0,1% **CSA** ,00 €

Régime Alsace-Moselle MS X 0,052% **CSA'** ,00 €

(Contribution reversée au Trésor Public)

CDA

Contribution au Développement de l'Apprentissage : MS x 0,18%

CDA ,00 €

(Contribution reversée au Trésor Public)

4 - Déductions

Les départements d'Alsace-Moselle ne sont pas concernés.

• Frais de stages formation initiale

Joindre impérativement les copies des conventions de stage

Attention : les frais de stages sont limités à 4% de TA x nb de jours ouvrés

TA x 4% = plafond ,00 €

= montant par catégorie

Cat A : 19€ CAP, BEP, BAC	Cat B : 31€ BAC +2 à BAC +4	Cat C : 40€ BAC +5
	+	+

• Dons en nature

Total des déductions

D ,00 €



5 - Versement

- **Régime Général** Montant du versement = TA + CSA + CDA - D ,00 €
- **Régime Alsace Moselle** Montant du versement = TA' + CSA' + CDA ,00 €

Chèque n° du / / 2012 à l'ordre de : **Fédération de la Plasturgie**

Virement du / / 2012 **sur le compte Crédit Lyonnais n°** Banque Guichet Compte Clé
30002 04839 0000060688P 38
IBAN : FR54 3000 2048 3900 0006 0688 P38

6 - Affectations

• **Si vous avez des apprentis présents au 31/12/2011**, vous avez l'obligation d'affecter au(x) CFA d'accueil, dans la limite du quota disponible, le **coût de la formation** publié sur les listes préfectorales. Joindre impérativement les copies des contrats d'apprentissage.

• **Si vous souhaitez favoriser des écoles :**

Code réservé	Nom et adresse des établissements	Indiquez en % ou en montant l'affectation choisie

Sous réserve de l'habilitation des établissements à percevoir la taxe d'apprentissage.

Cochez si d'autres affectations figurent sur une liste jointe.

Pièces jointes obligatoires :

- conventions de stage
 contrats d'apprentissage
 justificatifs des dons en nature

Certifié exact, le

Signature et cachet de l'entreprise

Nom et qualité du signataire



**CONSERVEZ UNE COPIE DE VOTRE BORDEREAU ET RETOURNEZ VOTRE DOSSIER COMPLET,
À L'AIDE DE L'ENVELOPPE JOINTE, LE 29 FÉVRIER 2012 AU PLUS TARD, À**

Fédération de la Plasturgie – Service Taxe d'Apprentissage – 65, rue de Prony – 75854 Paris CEDEX 17

Pour plus d'information www.laplasturgie-taxe-apprentissage.org

Téléphone : 01 44 01 16 07 • Fax : 01 44 01 16 55 • Email : ta@fed-plasturgie.fr